



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Inspection Académique  
des Bouches-du-Rhône

RAA 2011273-0001

**ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT  
DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE L'EDUCATION NATIONALE DES BOUCHES DU RHÔNE**

**Le Préfet  
de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'Education, et notamment les articles L213-1, L235-1 et R235-1 à R235-15 ;

Vu le décret n° 85-895 du 21 août 1985 relatif à la mise en oeuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'Education Nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement public et la mise en place des conseils de l'Education Nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctions des conseils de l'Education Nationale institués dans les départements et les académies ;

Considérant les propositions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône en date des 14 avril et 30 juin 2011 ;

Considérant la proposition du Conseil Régional Provence, Alpes Côte d'Azur, en date du 7 juillet 2011 ;

Considérant la proposition du Président de l'Union des Maires du département des Bouches-du-Rhône en date du 6 juin 2011 ;

Considérant la proposition du Président de la Communauté Urbaine Marseille-Provence- Métropole en date du 22 juin 2011 ;

Considérant la transmission à l'Inspecteur d'Académie :

- Des propositions des organisations syndicales représentatives au plan départemental, des personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré,
- Des propositions des associations de parents d'élèves représentatives au plan départemental,
- Des propositions du Président des délégués départementaux de l'Education Nationale ;

Considérant la proposition de l'Inspecteur d'Académie au titre de la désignation d'un représentant des associations complémentaires en date du 7 septembre 2011 ;

Considérant l'avis favorable, à ces différentes propositions, de l'Inspecteur d'Académie en date du 7 septembre 2011 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés comme membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté :

### MEMBRES DE DROIT

- Le Préfet, Président ou en cas d'empêchement, l'Inspecteur d'Académie,
- Le Président du Conseil Général, co-président ou en cas d'empêchement le Conseiller Général délégué à cet effet par lui,
- L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, Vice-Président
- Le Conseiller Général Délégué par le Président du Conseil Général, Vice-Président.

### I. AU TITRE DE REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

- a) En qualité de représentants des communes, sur propositions de l'Union Départementale des Maires et des Présidents de Communautés des Bouches-du-Rhône :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Suzanne MAUREL</b>	Maire de Gréasque	<b>Mireille JOUVE</b>	Maire de Meyrargues
<b>Jean Louis ICHARTEL</b>	Maire de Barbentane	<b>Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI</b>	Maire de Port de Bouc
<b>Pierre MINGAUD</b>	Maire de La Penne sur Huveaune	<b>Georges JULIEN</b>	Maire de Noves

- b) En qualité de représentants de la Communauté Urbaine, sur proposition de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Danielle MILON</b>	Communauté UrbaineMPM	<b>Jacqueline DURANDO</b>	Communauté UrbaineMPM

- c) En qualité de représentants du Département, sur proposition du Conseil Général :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Janine ECOCHARD</b>		<b>Marie-Arlette CARLOTTI</b>	
<b>Félix WEYGAND</b>		<b>Henri JIBRAYEL</b>	
<b>René OLMETA</b>		<b>Jean-Marc CHARRIER</b>	
<b>Claude JORDA</b>		<b>Maurice REY</b>	
<b>Gaby CHARROUX</b>		<b>Evelyne SANTORU</b>	

- d) En qualité de représentants de la Région, sur proposition du Conseil Régional :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Bernard MOREL</b>		<b>Hervé GUERRERA</b>	

**II. AU TITRE DE REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES PREMIER ET SECOND DEGRES SITUES DANS LE DEPARTEMENT, DESIGNES SUR PROPOSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DANS LE DEPARTEMENT.**

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<b>F.S.U.</b>	
Jean-François LONGO	Christel VILLETTE
Alain BARLATIER	Claire BILLES
Christophe DORE	Serge PILLES
Michèle GARNIER-POTOUDIS	Carole ALLIONE
Andjelko SVRDLIN	Marie PERRET-TRAMONI
Céline BELTRAN	Julien WEISZ
Frédéric BERTET	Séverine VERNET
<b>S.N.U.D.I. / F.O.</b>	
Philippe ROMS	Patrick MORENO
<b>S.D.E.N. / F.E.R.C. / C.G.T.</b>	
Isabelle DEDIEU	Emmanuel ARVOIS
<b>U.N.S.A.. / EDUCATION</b>	
Carole GELLY	Vincent GOMEZ

**III. AU TITRE DE REPRESENTANTS DES USAGERS**

- a) En qualité de représentants des parents d'élèves désignés par le Préfet sur proposition des associations de parents d'élèves représentatives dans le département :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<b>F.C.P.E.</b>	
Marie-Christine CONTRERAS	Kader BENYAMINA
Isabelle FIORITO	Lamia BOUALI
Annette BARBE	Marc AZZOPARDI
Dalila SOUDJAY	Chafika TOBBAL
Séverine GIL	Muriel de LA CHAPELLE
Marc BREARD	Ratiba BENABDERRAHMANE
<b>P.E.E.P.</b>	
Angélique GUILLE	Sylvie VERGNES

- b) En qualité de représentants des associations complémentaires de l'enseignement public désignés par le Préfet sur proposition de l'Inspecteur d'Académie :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
Suzanne GUILHEM	Représentante FAIL 13
Nicolas SADOUL	Représentant FAIL 13

- c) En qualité de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif et culturel, désignée par le Préfet des Bouches-du-Rhône :

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
André GRELE	François MASSEY

- d) En qualité de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif et culturel, désignée par le Président du Conseil Général :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Michel L'HÔTE	Michel GINI

#### IV. A TITRE CONSULTATIF

En qualité de délégué départemental désigné par le Préfet sur proposition du Président des délégués départementaux de l'Education Nationale : **Monsieur Georges MOLINARD, titulaire.**

**ARTICLE 2 :** La durée du mandat des membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale est de trois ans à compter de la date du présent arrêté. Toutefois, les personnes perdant au cours de ce délai la qualité au titre de laquelle elles ont été élues ou désignées, voient leur mandat prendre fin à la date où elles perdent cette qualité.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté du 12 juin 2008 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône ainsi que les arrêtés modificatifs du 16 octobre 2008 et du 24 mai 2011 sont abrogés.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 30 SEP. 2011

Pour le Préfet  
et par délégation

La Secrétaire Générale Adjointe

  
Raphaëlle SIMEONI